

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 19

Artikel: Lo sa dè fromeint
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Superbe ! vous dis-je, étonnant !...

— Ah !... et combien monsieur m'en offre-t-il ?

— Oh ! rien, mon ami, rien. Je ne suis pas acheteur ; je suis tout bonnement peintre, et je veux peindre votre veau... le temps d'aller chercher mes couteaux⁽¹⁾ et je suis à lui.

Courbet parti, le fermier n'eut rien de plus chaud que de conter la chose à sa femme qui arrivait du jardin.

— Pas possible ! fit-elle ravie, on veut peindre notre veau ?... allons, vite, vite, François, de l'eau, mon ami, un savon !... une brosse !... un peigne !... vite, vite !...

François s'exécuta de bonne grâce, tandis que sa femme amenait la pauvre bête qui, « en deux temps et trois mouvements », fut savonnée, « astiquée » et coiffée à la Capoul. La friction terminée, on lui plaça un ruban rose sur le coin de l'oreille et une branche de laurier autour du cou pour compléter sa toilette.

— Quel amour de bête ! s'écriaient les fermiers en dansant en rond autour du veau artistement enguirlandé...

— Voici le peintre, dit tout à coup François, en apercevant Courbet au détour de la route... il paraît diantrement essoufflé,... il faut croire qu'il a peur que le veau lui échappe... Comme il va donc être satisfait de notre prévenance.

— Ouf ! fit Courbet, haletant, ces diables de routes n'en finissent plus ; mais me voici et..... ce fut un coup de foudre : un flot de sang monta à la gorge de l'artiste ; on eût dit qu'il allait éclater.

— Vous appelez ça un veau ? hurla-t-il en apercevant l'animal qui, visiblement mal à l'aise, roulait des yeux blancs en tirant sur la branche de laurier qui l'étranglait.

La fermière se confondait en gracieuses réverences, le mari se tenait gravement au « port d'arme », fiers tous deux de présenter au peintre un animal aussi coquettinement pouponné.

— C'est pas un veau ! vous dis-je, c'est un caniche !... vous pouvez le faire empailler !... et vous avec !... vous m'entendez ?... imbéciles !...

Au comble de la fureur, terriblement dépité, Courbet s'éloigna en maugréant contre ces braves paysans qui, sans broncher, se regardaient ahuris, se demandant si « c'était du lard ou du cochon ».

Courbet en fut quitte pour noyer son désespoir dans un bon vin du pays dont il était très friand. Ce jour-là, l'idéalisme avait, sans le vouloir, remporté une victoire sur le réalisme affaissé !

H. D.

(1) On sait que Courbet peignait au couteau.

On nous communique la lettre suivante, par laquelle un pauvre diable sollicite un emploi dans l'administration des chemins de fer. Nous y remarquons des tournures de phrases si comiques, un galimatias si amusant, que nous ne pouvons nous empêcher d'en détacher quelques fragments pour nos lecteurs, après avoir supprimé les noms propres :

« Monsieur,

Si vous voulez bien me permettre un petit entretien de mes nouvelles par la présente, qui me sont très humiliantes mais cependant que je crois oser vous communiquer en première confidence, en mémoire du temps passé.

C'est pour vous raconter cher monsieur *** que comme vous l'avez su dans le temps à peu près, que j'ai été aveuglé lorsque j'ai quitté le chemin de fer pour reprendre ce petit affaire de commerce qui

m'illusionnait tellement dans ce temps là en croyant changer ma position dans des faveurs plus lucratives, et cela dans la pensée qu'étant nouvellement marié je ne voyais que trop loin et trop beau selon mes moyens d'avance en fonds pour l'entreprise d'un petit commerce. C'est donc à présent cher monsieur *** que je m'en aperçois bien. Les premiers temps que j'ai commencé les affaires allaient assez bien, mais il est venu tout par hasard un concurrent se poser en face de moi avec lequel il m'est impossible de lutter contre et à comme l'air de me dire ôte-toi de là que je m'y mette encore. La trop grande concurrence mettant dans l'impossibilité d'espérer en bonne augure pour un meilleur avenir d'affaires, de sorte que cher monsieur, ma petite femme en grand dépit et regret a tout cela ny resiste plus, elle me persécute pour que je sollicite de nouveau un emploi au chemin de fer.

Il est malheureusement donné à tous les hommes de commettre une imprudence honnête comme autre qui compromet son avenir ; et quelques fois encore les malheurs viennent y compliquer ses misères, et c'est pourquoi j'ose me décider et prendre la liberté envers vous en confidence de bien vouloir voir et m'en faire réponse, si possible vous informer indirectement si je pourrais avoir lieu d'espérer dans un emploi dans vos divisions ou sections.

Nous avons copié textuellement jusqu'ici et nous retranchons la fin de cette épître qui va sur le même ton jusqu'au bout. Ou voudrait s'attacher à imiter ce genre de correspondance, qu'on n'y réussirait certainement pas.

Lo sa dè fromeint.

Lè dzouvenès dzeins sont lè dzouvenès dzeins ; et quand lè valottets sont dè la Jeunesse, faut bin que s'amuséyont on bocon, et se ne faut pas lão bailli trào d'ardzeint po cein que sarâi vito raclliâ, faut pas non plie lão z'ein bailli trào pou, kâ s'on lo lão refusé, sont prâo mâlins po sè trovâ cauquiès centimes, et bin dâi iadzo cein coté pe tchai à n'on péré què se lão z'avâi bailli onna pice rionda dè sat-ein quatooz.

Caquelon, qu'êtai portant bin à se n'ése et qu'avâi prâo dè quiet, étai tant pegnetta que ne cosâi pas pi bin adrâi la viâ à sè dzeins, et dè bio savâi que ne garnessâi pas soveint lo bosson à son valet, à quoi cauquiès batz ariont portant fé bin pliési po allâ bâirè quartetta la demeindze né avoué lè camerâdo ; mâ lo pourro Constant dévessâi s'ein passâ, que lè z'autro lo traitâvont dè mômier, et que cein l'eimbétâvè.

On dzo que lè valets aviont décidâ d'allâ dansi à n'on veladzo vesin, lo Constant à Caquelon, que n'ousâvè rein démandâ à son père, sè peinsâ dè lâi déguenautsi on sa dè fromeint et dè lo veindrè à catson ào monnâi. S'ein va don mésourâ lo sa, et onna né, quand tot fut reduit pè l'hotô, ye monté à pî dè tsau ào grenâi que sè trovâvè découté lo gue-lâtâ, sè tserdze lo sa su se n'épaula et sè met à décheindrè lè z'égras à recoulon. Mâ clliâo tsancro d'égras, qu'êtiont ein bou, sè mettont à pioulâ quand lo gaillâ est dessus, que cein reveillâ Caquelon

qu'êtai dza ào lhi, que châotè frou ein pantet quand l'out cé brelan. L'allumè vito lo crâisu po allâ vairé cein que y'avâi perquie, et quand l'arrevè ào bas dâi z'égras, ye trâovè son valet que s'étai arretâ ào maitaint et que fasâi état dè remontâ avoué lo sa, mæ sein sè pressâ.

— Que fas-tou quie avoué cé sa, fâ son père, et qu'est-te que cein vâo derè ?

— Eh bin, se repond lo valet, l'est François à Sami qu'a einviâ d'avâi on pou d'ardzeint, qu'a prâi on sa dè fromeint tsi leu, et m'a démandâ dè lo lâi catis dein noutron grenâi ein atteindeint dè lo veindrè, et lo portâvo amont.

— Ne vu rein dè cé commerce, tsancro dè vau-rein, repond Caquelon ; assebin te va reportâ tot lo drâi cé sa dè fromeint tsi Sami, kâ ne vu pas avâi perquie dâo bliâ robâ.

Lo valet, coumeint bin vo peinsâ, lo sè fe pas derè dou iadzo ; assebin ye fe demi-tou, décheind avoué son sa et tracè tot drai ào moulin iô tera la mounia, et l'est dinse que po avâi éta trâo pegnetta avoué son valet, cein cotâ gros à Caquelon, kâ po ne pas avâi voliu bailli 5 francs, l'est on bio louis d'oo qu'est sailli dè son grenâi.

Sous le titre : **Le vœu de la morte**, un journal marseillais raconte cette touchante histoire :

Amy Dansey, une pauvre fille de Little-Horkesley, aux environs de Colchester, élevée par son grand-père et sa grand-mère, était venue à Londres se placer comme domestique. Elle était sage, honnête, estimée par ses maîtres, mais d'une faible santé. Bientôt la phthisie pulmonaire se déclara chez elle. Il fallut entrer à Brompton-Hospital, où Amy Dansey languit quelques mois et finit par mourir.

Pendant sa maladie, elle avait reçu la visite régulière d'un brave ouvrier ébéniste nommé Joseph Bail et de sa famille. Le vœu suprême de la mourante, souvent exprimé à ses humbles amis, était qu'on la fit enterrer dans le petit cimetière de son village.

Joseph Bail ne demandait qu'à exécuter ce vœu ; mais la chose n'allait pas toute seule. Little-Horkesley est loin de Londres ; le transport seul du corps en chemin de fer aurait coûté 4 livres 12 shelling (116 francs), dont le brave homme n'avait pas le premier penny, le travail n'allant pas depuis quelques mois. Il y avait pourtant une chose que Joseph Bail pouvait faire, en sa qualité d'ébéniste, c'était une bière. Il se procura le bois nécessaire, se mit au travail et eut bientôt établi un beau cercueil, pourvu d'une plaque de cuivre où il grava le nom et l'âge de la morte. Après quoi, ayant obtenu du Registrar copie de la déclaration de décès, il alla louer une petite charrette à bras, y plaça le cercueil et se présenta à l'hôpital pour réclamer le cadavre.

Ici, longues et pénibles négociations. Le personnel administratif se refusait à livrer le corps, craignant qu'il ne s'agit de lui faire des funérailles excentriques et peu décentes. Grâce aux bonnes raisons de Joseph Bail, on finit pourtant par se décider de lui remettre la petite morte. Il était neuf heures du soir quand il ramena chez lui son lugubre fardeau.

Le lendemain matin, avant le jour, suivi de son petit garçon qui poussait à la roue quand il y avait à monter une côte, Joseph Bail et sa charrette à bras étaient en route pour Colchester.

Tout alla assez bien le premier jour, quoique le pauvre

homme fût malade et fatigué. Vers le soir, il arriva à Ingatestone, où il s'arrêta pour passer la nuit dans une auberge. Le lendemain, il marcha encore et arriva à Witham.

Là, deux hommes de police ou de gens qui se préten-daien tels se présentèrent à l'auberge du Cygne et dé-mandèrent à ouvrir le cercueil.

— Montrez-moi votre mandat, dit Joseph Bail.

Ils n'en avaient pas et n'en persistèrent pas moins à insister. Alors, Joseph Bail, fort de son droit, se plaça devant sa charrette et administra à l'un des policiers, qui s'avancait, un si beau coup de poing en pleine figure, que l'autre perdit toute envie de faire acte d'autorité.

Cependant le petit garçon appelait à l'aide. Un inspecteur arriva, qui écouta les explications de Joseph Bail, examina l'acte de décès et finit par se contenter de dresser un procès-verbal des faits en autorisant le pauvre ébéniste à poursuivre sa route.

Le soir du troisième jour, il arrivait à Little-Horkesley, et le lendemain son amie était inhumée, comme elle l'avait voulu, dans le cimetière du village. Sur quoi Joseph Bail et son garçon, toujours traînant leur charrette à bras, s'en revinrent à Londres.

Cette humble histoire n'est-elle pas charmante en sa simplicité ? Y joindre un commentaire serait l'affaiblir.

Ce n'est pas pour des prunes. — Voilà une expression très populaire, très fréquemment employée et dont beaucoup de personnes ignorent la curieuse origine.

Lors de la première Croisade, des chevaliers français rapportèrent de la Palestine des pruniers qu'ils offrirent à la reine Claude.

La reine les fit planter dans un des jardins du palais des Tournelles et surveilla elle-même les jardiniers qui soignaient ces arbres exotiques. Ceux-ci produisirent des fruits très savoureux, auxquels on donna le nom de *Reine-Claude*.

Souvent, pendant la nuit, on volait ces prunes. Un écolier ayant été pris en flagrant délit, on voulut faire un exemple : il fut pendu.

Quelques jours après, un vagabond vola les diamants de la couronne ; comme l'écolier, il fut condamné à être pendu.

Arrivé au gibet, le voleur dit à la foule, avec une certaine arrogance :

— Au moins, moi, si je suis pendu, « ce n'est pas pour des prunes. »

Telle est l'origine de cette locution.

Quand on dit : j'ai fait cela, ou j'ai mérité cela, « et ce n'est pas pour des prunes », on affirme ainsi que ce n'est pas pour des bagatelles, mais bien quelque chose de sérieux.

Multiplication des œillets. — On casse, en été, la tige d'un œillet au milieu d'un nœud, on enveloppe ce nœud d'un peu de mousse ou de gazon, et on le plante en terre sans autre ; il est très rare que le procédé ne réussisse pas et que la bouture ne reprenne pas très rapidement.

Le lierre. — Quelques plantes de lierre dans un salon et surtout dans une chambre à coucher contribuent plus que toute autre chose à maintenir l'air pur et sain. Une petite branche de lierre mise